

#### L2-GPC-Fasc.

La défense du constitutionnalisme politique

# Fiche 2 : La défense du constitutionnalisme politique

Ce constitutionnalisme politique c'est le modèle britannique du système constitutionnel. C'est avant tout un courant de pensée et pour parler de courant de pensée on peut parler du *républicanisme juridique*. Ce courant de penser s'oppose à un certain nombre de principe ou de philosophie du constitutionnalisme libéral.

L'idée dominante sur la question de la liberté est que pour garantir cette liberté, il faut que le pouvoir n'intervienne pas dans cet espace individuel d'autonomie. C'est donc une idée de liberté qui s'oppose d'une certaine façon à l'action politique, c'est parce que l'État agit moins et respecte cette sphère que la liberté est garantie.

Dans la pensée du républicanisme, cette idée de liberté est soutenue selon une non-ingérence du pouvoir. Ce courant porte l'idée que la liberté est la non-domination. La différence est qu'ici la vision de la démocratie dans ce respect de la liberté est que le jeu du pouvoir politique s'arrête là ou commence la liberté.

<u>Ex - : contrôle des « fake new » par le juge constitutionnel.</u> L'idée est que le Parlement est l'organe démocratique en France, c'est le jeu démocratique. L'idée du contrôle de constitutionnel est que ce jeu démocratique a tout de même une barrière. Cette barrière sont les droits et libertés constitutionnels. Tout n'est pas possible même pour un organe élu démocratiquement.

Dans le républicanisme, la conception de liberté comme non-domination est que la liberté est de lutter contre toute domination dans le jeu démocratique. Il n'y a pas de représentation par le biais d'une frontière. La démocratie doit offrir les outils d'action à chaque citoyen pour éviter dans le jeu démocratique l'adoption d'une loi qui viole une liberté. Il n'est pas envisagé de confier le contrôle des droits et libertés par le juge constitutionnel mais de les défendre soi-même, la démocratie permet de se prémunir contre cette domination.

Dans le républicanisme, une conception des droits et politique est défendue et on considère que ces droits et libertés *sont le résultat d'une lutte politique ou de rapport de pouvoir politique.* 

Cette opposition entre politique et droit qui est l'une des façons de représenter le modèle du constitutionnalisme, on considère que les droits sont obtenus via le jeu politique. Selon eux, le fait que les droits et libertés font partis des délibérations démocratiques se justifient par le fait que les droits et libertés

Prépa Droit Juris' Perform



## L2-GPC-Fasc.

## La défense du constitutionnalisme politique

ne sont pas des normes dans une constitution mais un ensemble de valeur qui se pondère et se définisse.

En d'autres termes, faire primer telles lois ou telles libertés est un choix politique. L'une des critiques qui est faite au contrôle de constitutionnalité des lois est de confier à un juge le soin d'opérer cette conciliation entre valeur. Le juge en d'autres termes ferait de la politique sans être un organe démocratique. C'est la critique la plus frontale que fait le républicanisme.

Le Royaume-Uni est le seul pays en Europe à ne pas connaître le contrôle de constitutionnalité des lois. Cette question est régulièrement en discussion en Angleterre. Au moment, où le royaume uni est entré dans l'UE s'est posé la question de savoir si le contrôle de constitutionnalité ne devrait pas s'appliquer au vue du constitutionnalisme politique.

Il y a une autre idée que porte ce constitutionnalisme politique, c'est une certaine conception de la citoyenneté. Dans nos systèmes, avec un contrôle de constitutionnalité des lois a émergé l'idée par une partie de la doctrine que ce contrôle permettait un enrichissement de la citoyenneté, donc du statut du citoyen notamment par le système de la QPC. On parle de la « citoyenneté contentieuse » et l'idée qu'est à chaque fois que je défends mes idées devant un juge je participe à la préservation du régime démocratique.

Le citoyen n'est pas qu'un électeur mais également un justiciable donc je fais acte de citoyenneté. Cette façon de parler du système de constitutionnalité des lois est complètement balayé par le système du républicanisme politique. Les républicains pensent que le justiciable qui défend ses droits ne le fait pas au nom de tous mais pour *préserver un intérêt égoïste*. La critique est plus forte lorsque les républicains s'attaquent aux modalités du procès constitutionnel et ils disent que le juge prend sa décision en accordant peu de place au justiciable.

Il y a une culture de la controverse et du débat, la jurisprudence ou la procédure devant le conseil constitutionnel y compris en QPC est très critiquée et appréciée comme n'étant pas du tout comparable. Un courant de la doctrine constitutionnalise défend l'idée que le contrôle de constitutionnalité des lois enrichies le statut du citoyen. Cette vision d'une citoyenneté contentieuse est contestée par le républicanisme car le procès ne ressemble en rien à de la démocratie.

La Constitution est envisagée comme présentant deux caractéristiques dans les systèmes comme le nôtre, c'est-à-dire à contrôler de constitutionnalité des lois.

- 1) La Constitution, tout d'abord, c'est la norme qui vient limiter le pouvoir politique.
- 2) La seconde caractéristique est que cette Constitution se comprend désormais à travers les bouches des juges constitutionnels. Lorsqu'il y a contrôle de constitutionnalité des lois, les juges sont devenus les interprètent authentiques de la Constitution.

Prépa Droit Juris' Perform

www.juris-perform.fr 6 bis bvd Pasteur / 9 bis rue Saint Alexis 34000 Montpellier Tel: 06 50 36 78 60



## L2-GPC-Fasc.

## La défense du constitutionnalisme politique

Cette conception de la Constitution est complètement rejetée par la doctrine constitutionnalisme politique. C'est une approche de la Constitution qui est critiquée car elle ne permettait pas d'appréhender la constitution dans son rôle démocratique. Pour eux, il faut engager la constitution comme une norme d'habilitation. Ils estiment que la Constitution c'est du droit politique, une norme qui permet l'action politique et donne le pouvoir et rend effectif les décisions, qui organise le vote, qui reparti les temps de parole... Alors que dans notre système, la Constitution vient freiner le pouvoir politique.

#### Conclusion du républicanisme :

Ce que porte comme idée le républicanisme, c'est que l'avenir des droits et libertés doit se jouer devant un Parlement et non devant un juge constitutionnel. Dans ce républicanisme, l'importance du parlement est plurielle car il va protéger les droits par un contrôle poussé de l'exécutif.

De plus, tous les Parlements dans le monde anglo-saxonne ont une commission parlementaire exclusivement consacrée au droit et liberté.

Également, il y a l'idée de confier aux parlementaires la possibilité de saisir une AAI, comme le défenseur des droits français, la culture majoritaire française est de pouvoir les saisir (CNIL,CSA...). Au Royaume-Uni, il y a un lien direct entre le Parlement et ces AAI.

Au sein du républicanisme, le vote est très important. Le Parlement doit être représentatif du peuple donc le scrutin proportionnel est le plus fidèle représentant du peuple.

Également, la responsabilité politique est très importante car c'est le Parlement qui renverse le Gouvernement. Une part de la doctrine républicaine constate l'affaiblissement de cette responsabilité, un seul renversement a eu lieu en France en 1962. En réalité, le fait majoritaire et le renforcement du pouvoir exécutif fait que cette responsabilité n'est pas la conception que l'on s'en fait. Elle est d'ailleurs fortement critiquée par les constitutionnalistes politiques.

L'importance de la vertu, tout un ensemble d'outils visent à « purifier » la vie politique. Tout ce qui concerne les malversations politiques, il fait un arsenal politique fort pour empêcher la corruption, l'accaparait du pouvoir, encadrer le financement des partis politiques, lutter contre les conflits d'intérêts, encadrer le lobbyisme.

L'importance du peuple, on défend les systèmes de convention citoyenne, de tirage au sort, de référendum. L'idée est de permettre au peuple de surmonter d'une certaine façon la décision d'un juge, il ne faut pas que le juge ait le dernier mot.

Prépa Droit Juris'Perform